

TYPES DE PROPOSITION

QUOI ?	POURQUOI ?	COMMENT ?
1. QUESTION DE PRIVILÈGE	Pour faire corriger une brimade aux droits d'une ou d'un individu ou une question d'ordre matériel.	Peut interrompre une intervention – Pas de personne qui appuie – Pas de débat – Décision de la présidence.
2. POINT D'ORDRE	Pour faire remarquer à la présidence un manquement à l'ordre ou une grossière erreur dans la procédure (demande de vérification du quorum incluse).	Peut interrompre une intervention – Pas de personne qui appuie d'amendement – Décision de la présidence – On peut en appeler.
3. APPEL DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE	Pour faire renverser la décision de la présidence.	Pas d'amendement – Deux exposés seulement (d'abord celui de la présidence) – Vote majoritaire. Pas d'amendement – Pas de débat – Vote des deux tiers.
4. DEMANDE DE VOTE OU QUESTION PRÉALABLE	Pour faire cesser la discussion et prendre le vote immédiatement sur la proposition en discussion.	
5. SUSPENSION DU RÈGLEMENT	Pour faire suspendre temporairement les règles de fonction pour la conduite des réunions.	Personne qui appuie – Pas d'amendement – Pas de dépôt – Pas de débat – Vote des deux tiers.
6. AJOURNEMENT	Pour faire arrêter une réunion et fixer le moment de la reprise.	Personne qui appuie – Peut être amendé seulement quant à la date – Vote majoritaire ou peut être décidé par la présidence.
7. LEVÉE DE LA RÉUNION	Pour mettre fin à une réunion.	Décision de la présidence ou procédure régulière.
8. RENVOI	Pour faire cesser la discussion, référer la question pour étude ou reporter la décision.	Personne qui appuie – Amendement recevable – Débat sur l'opportunité de référer – Vote majoritaire.

QUOI ?	POURQUOI ?	COMMENT ?
9. REMISE À MOMENT FIXE	Pour faire cesser la discussion et reporter la décision à un moment déterminé.	Personne qui appuie – Peut être amendée et discutée quant à la date – Débat – Vote majoritaire.
10. DÉPÔT	Pour faire cesser la discussion et reporter la décision à un moment indéterminé.	Personne qui appuie – Pas d’amendement – Débat sur l’opportunité de déposer – Vote majoritaire.
11. SOUS-AMENDEMENT	Pour modifier un amendement en ajoutant ou en retranchant une partie de cet amendement.	Personne qui appuie – Ne peut être amendé – Débat – Vote majoritaire.
12. AMENDEMENT	Pour modifier la proposition, y ajouter ou retrancher une partie, ou remplacer un des éléments d’une proposition.	Débat – Peut être sous-amendé – Recevable en délibérante – Vote majoritaire (du plus général au plus particulier).
13. PROPOSITION PRINCIPALE	Pour prendre une décision sur ce qui est discuté par l’instance.	Personne qui appuie – Peut être amendée – Débat – Vote majoritaire selon l’ordre de réception.
14. CONTRE-PROPOSITION	Pour prendre une décision contraire à la principale.	Personne qui appuie – Amendement possible – Votée immédiatement après la principale si celle-ci est battue.
15. COMPLÉMENTAIRE	Pour ajouter un élément sans modifier la principale.	Personne qui appuie – Amendement possible – Votée immédiatement après la principale.
16. RECONSIDÉRATION	Pour remettre en question une décision déjà prise par l’assemblée.	Personne qui appuie – Doit être présentée à la même réunion – Débat sur l’opportunité de reconsidérer – Nombre de présences sensiblement pareil – Vote des deux tiers.